



MONCTON

Vieil Hôpital de Moncton, 107-125, rue King

# Plan stratégique 2023 - 2027



HERITAGE  
CONSERVATION  
DU PATRIMOINE  
*Moncton*

This document is available in English.

Église St. Bernard, 43, rue Botsford



Temple libre, 140, rue Steadman



655, rue Main  
Moncton, N.-B. E1C 1E8  
Tél : 506.853.3533



## Introduction et but du Plan stratégique

Le Plan stratégique de la Ville de Moncton définit les priorités et les résultats, qui sont regroupés dans un certain nombre de piliers. À chaque pilier correspondent des mesures harmonisées avec la vision du Conseil municipal, qui consiste à être « Une ville inspirante ». La préservation des biens du patrimoine bâti relève du pilier de la « Culture » (« Être une collectivité dynamique »). Les mesures définies consistent entre autres à revoir et à mettre à jour le Plan stratégique quinquennal de conservation du patrimoine. L'objectif principal du plan quinquennal consiste à guider et à encadrer les priorités stratégiques de la conservation du patrimoine. Il vise d'ailleurs à harmoniser ces priorités avec les activités opérationnelles du Comité de conservation du patrimoine et les autres plans et stratégies de la Ville dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti.

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Mandat   | 5  |
| Loi  | 5  |
| Sous-comités   | 5  |
| Vision et buts   | 6  |
| Priorités, buts et mesures à prendre   | 7  |
| ● 1 Mieux sensibiliser la collectivité et faire rayonner dans l'ensemble la conservation du patrimoine                 | 8  |
| ● 2 Conserver les actifs du patrimoine bâti  | 9  |
| ● 3 Promouvoir les partenariats pour améliorer la conservation du patrimoine   | 10 |
| ● 4 Favoriser la gouvernance durable de la conservation du patrimoine  | 11 |
| ● 5 Mettre l'accent sur la prévalence et l'importance de la conservation du patrimoine dans le centre-ville de Moncton | 13 |
| Conclusion   | 14 |
| Mesures essentielles – Calendrier  | 15 |

Centre culturel Aberdeen, 140, rue Botsford



## Mandat

Le Comité de conservation du patrimoine joue le rôle de conseiller auprès du Conseil municipal de Moncton pour les questions de patrimoine bâti. Il mène des recherches sur l'architecture patrimoniale locale et fait la promotion de l'histoire de Moncton grâce à son patrimoine bâti. Le Comité applique l'Arrêté de zonage au nom du Conseil municipal de Moncton, en plus d'administrer le Programme des prix et des plaques du patrimoine et le Programme de subventions patrimoniales. Le Comité de conservation du patrimoine de la Ville de Moncton assure l'interprétation, le soutien et la promotion des biens patrimoniaux de la Ville, dont le patrimoine culturel, architectural et naturel.

## Loi

Pour étayer les efforts de préservation, la *Loi sur la conservation du patrimoine* du Nouveau Brunswick prévoit des procédures pratiques pour permettre de désigner et de conserver les lieux patrimoniaux d'importance locale dans la municipalité. Dans le cadre de cette loi, la Ville de Moncton a adopté l'Arrêté sur la conservation du patrimoine, qui établit les secteurs de conservation du patrimoine de la municipalité pour assurer la conservation des bâtiments et des ouvrages qui ont une valeur patrimoniale. La *Loi* permet aussi de conserver les paysages culturels et le patrimoine naturel. La version actuelle du Plan municipal de la Ville de Moncton comprend des politiques et des propositions sur la conservation du patrimoine, dont certaines sont mises en œuvre depuis que ce plan a été adopté, en 2014.

## Sous-comités

Le Comité a mis sur pied des sous-comités pour l'aider à mettre en œuvre sa vision et ses buts.

### **SOUS-COMITÉ DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION**

- Mettre au point, de concert avec le personnel de la Ville et d'autres partenaires, des programmes, des initiatives et des activités d'information et de sensibilisation qui permettent de promouvoir l'effort de conservation patrimoniale dans la collectivité.
- Faire la promotion des programmes du patrimoine bâti et encourager la population à participer aux activités qui se dérouleront dans le cadre de ces programmes.
- Mener des consultations communautaires qui consolideront le rôle essentiel de cet effort de conservation du patrimoine dans la revitalisation du centre-ville et dans les autres quartiers de Moncton.

### **SOUS-COMITÉ DES PRIX PATRIMONIAUX ET DES PLAQUES COMMÉMORATIVES**

- Proposer, examiner et évaluer les projets de prix patrimoniaux et les candidatures à ces prix de concert avec le personnel de la Ville.
- Adresser, au Comité de conservation du patrimoine, des recommandations sur les prix patrimoniaux et sur les plaques commémoratives.
- Faire la promotion du Programme des prix et des plaques du patrimoine et encourager la population à y participer.
- Apporter de l'aide dans la planification et l'organisation d'un événement annuel pour rendre hommage aux titulaires de ces prix et aux destinataires de ces plaques.

### **SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DES SUBVENTIONS PATRIMONIALES**

- Examiner et évaluer les demandes de subventions patrimoniales de concert avec le personnel de la Ville.
- Adresser des recommandations sur les subventions au Comité de conservation du patrimoine.
- Faire la promotion du Programme des subventions patrimoniales et encourager les citoyens et les citoyennes à y participer.
- Revoir périodiquement la politique, le programme et le budget des subventions pour la conservation du patrimoine de concert avec le personnel de la Ville, en plus d'adresser des recommandations au Comité de conservation du patrimoine.

## Vision et buts

Moncton est fière de son histoire, de sa culture et de son patrimoine. En établissant le lien entre notre passé, notre présent et notre avenir, et en mettant en valeur et protégeant les exemples les plus éloquents de nos réalisations architecturales et collectives, nous pourrions constituer une pierre d'assise pour l'aménagement des lieux publics et promouvoir un sentiment d'appartenance. Notre ville sera une collectivité viable, qui mettra en équilibre la croissance et la conservation du patrimoine en intégrant, respectant, commémorant et mettant en valeur son patrimoine bâti et ses paysages culturels importants.

Nous sommes conscients de l'importance du soutien de la collectivité. Nous offrirons des occasions de faire participer la collectivité et d'intégrer des approches ingénieuses et nous ferons la promotion de ces occasions. La protection des lieux, des paysages de rue, des bâtiments et des caractéristiques naturelles d'exception est un investissement et un atout majeur pour la pérennité de Moncton.

Maison William B. MacKenzie  
89-91, rue Steadman





Priorités, buts  
et mesures à prendre



# 1 Mieux sensibiliser la collectivité et faire rayonner dans l'ensemble la conservation du patrimoine

## Buts

- A** Promouvoir la conservation du patrimoine.
- B** Rendre la conservation du patrimoine plus accessible.
- C** Favoriser les activités éducatives.

La sensibilisation de l'ensemble de la collectivité favorisera un environnement plus réceptif dans la conservation du patrimoine. La clarté des messages, des programmes, des initiatives et du rayonnement informatif permettra de promouvoir l'effort de conservation patrimoniale dans la collectivité.

| Mesure |  |                                      |  |           |
|--------|--|--------------------------------------|--|-----------|
| 1.1    | Passer en revue et mettre à jour le Plan de communication et déterminer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.   | Agent(e) du patrimoine               |  | 2023      |
| 1.2    | Continuer d'appuyer les événements et les activités comme les Portes ouvertes.   | Culture et patrimoine                |  |           |
| 1.3    | Continuer d'enrichir iTour Moncton.  | Culture et patrimoine                |  | 2023-2024 |
| 1.4    | Élaborer une carte interactive des propriétés patrimoniales désignées.   | Agent(e) du patrimoine               |  | 2024      |
|        |  | Systèmes informatiques               |  |           |
| 1.5    | Poursuivre la mise en œuvre du Programme des prix et des plaques du patrimoine.  | Agent(e) du patrimoine               |  |           |
|        |  | Comité de conservation du patrimoine |  |           |
| 1.6    | Continuer de promouvoir l'aide financière offerte pour la conservation du patrimoine<br>(p. ex., grâce à un atelier des constructeurs et des promoteurs avec le Bureau du développement économique et Downtown Moncton Centre-Ville Inc.). | Agent(e) du patrimoine               |  |           |
|        |  | Développement économique             |  |           |
| 1.7    | S'assurer que la page Web consacrée à la Conservation du patrimoine est à jour.  | Agent(e) du patrimoine               |  |           |
|        |  | Bureau des communications            |  |           |

|             |         |          |          |
|-------------|---------|----------|----------|
| Responsable | Soutien | Échéance | En cours |
|-------------|---------|----------|----------|





## 2 Conserver les actifs du patrimoine bâti

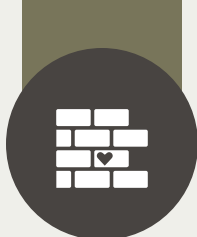
### Buts

- A** Conserver les actifs existants.
- B** Répertoire les nouveaux actifs.

La liste actuelle des propriétés patrimoniales désignées dans l'Arrêté sur la conservation du patrimoine ne représente qu'une partie des ressources patrimoniales à mettre en valeur. Nous avons donc l'occasion de recenser et de protéger d'autres propriétés et districts patrimoniaux, dont les bâtiments qui témoignent d'une esthétique et de fonctions architecturales exceptionnelles. Il faut mener différentes étapes avant de commencer à ajouter de nouvelles propriétés et districts patrimoniaux conformément à la Politique sur la désignation des propriétés patrimoniales, adoptée en 2021. Dans le cadre des efforts de sensibilisation communautaire, il faut créer un environnement réceptif dans la collectivité. Il faut évaluer les ressources humaines et financières pour s'assurer que le processus de désignation peut être lancé et qu'on peut effectivement réglementer et surveiller les nouvelles propriétés qui seront ajoutées dans la liste.

|     |  | Mesure                               |  |      |
|-----|--|--------------------------------------|--|------|
| 2.1 | Continuer de mettre en œuvre et de promouvoir le Programme de subventions patrimoniales.   | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
| 2.2 | Reconsulter les propriétaires fonciers dans la foulée du cycle 1 de l'Étude de la désignation patrimoniale 2022 (Répertoire canadien des lieux patrimoniaux).  | Agent(e) du patrimoine               |  | 2024 |
| 2.3 | Se pencher sur la possibilité de faire appel à un cabinet-conseil pour répertorier et inventorier les actifs patrimoniaux non reconnus et non désignés, dont les églises et les autres bâtiments.  | Agent(e) du patrimoine               |  | 2025 |
|     |  | Comité de conservation du patrimoine |  |      |
| 2.4 | Aider le Conseil municipal en établissant un répertoire patrimonial dans le quartier de Sunny Brae pour permettre de recenser d'autres secteurs et bâtiments à inclure dans l'Arrêté sur la conservation du patrimoine de la Ville conformément au Plan du quartier de Sunny Brae. | Agent(e) du patrimoine               |  | 2025 |
|     |  | Comité de conservation du patrimoine |  |      |
| 2.5 | Revoir et, le cas échéant, mettre à jour les Énoncés d'importance pour les propriétés patrimoniales désignées existantes.  | Culture et patrimoine                |  | 2024 |
|     |  | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
| 2.6 | Surveiller la demande de subventions pour la conservation du patrimoine et, dans les cas nécessaires, déposer une demande pour augmenter les subventions annuelles.  | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
|     |  | Comité de conservation du patrimoine |  |      |
| 2.7 | S'assurer que les buts et les objectifs du patrimoine et de la conservation entrent en ligne de compte dans les autres programmes d'incitation financière de la Ville.   | Agent(e) du patrimoine               |  |      |

|             |         |          |          |
|-------------|---------|----------|----------|
| Responsable | Soutien | Échéance | En cours |
|-------------|---------|----------|----------|



### 3 Promouvoir les partenariats pour améliorer la conservation du patrimoine

#### Buts

- A** Préserver et renforcer les partenariats existants.
- B** Nouer de nouveaux partenariats.

Le Comité ne peut pas atteindre ses buts isolément. En rayonnant dans la collectivité grâce à des partenariats stratégiques, il pourra promouvoir un environnement plus constructif pour la conservation du patrimoine. Ces partenariats permettront éventuellement d'accroître le nombre de bénévoles et d'enrichir potentiellement la pépinière de candidats et de candidates au Comité. Les partenariats dans la collectivité pourraient permettre d'innover et de susciter des idées qui pourraient être essentielles dans la mise en œuvre de certaines mesures déterminées.

|     |   | Mesure                               |  |      |
|-----|---|--------------------------------------|--|------|
| 3.1 | Renforcer les partenariats avec la Fiducie nationale du Canada et l'Association Musées Nouveau-Brunswick.   | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine |  |      |
| 3.2 | Renforcer les partenariats avec les bureaux, les conseils, les comités et les groupes de travail de la Ville (dont le Conseil culturel, le Groupe de travail sur l'action climatique, le Bureau du développement économique et les Services juridiques et législatifs).   | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine |  |      |
| 3.3 | Dans la foulée de la mesure 3.2, mieux sensibiliser les bureaux, les conseils, les comités et les groupes de travail de la Ville aux questions patrimoniales qui pourraient être touchées par d'autres initiatives de la Ville (p. ex., dans les courriels échangés à intervalles réguliers entre les bureaux de la Ville et les exposés présentés aux autres groupes). | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
| 3.4 | Nouer et renforcer de nouveaux partenariats avec les groupes de parties intéressées de la collectivité (p. ex. Downtown Moncton Centre-Ville Inc., la Chambre de commerce, la Chambre immobilière du Grand Moncton et les établissements d'enseignement).   | Agent(e) du patrimoine               |  |      |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine |  |      |
| 3.5 | De concert avec les représentants et les représentantes des métiers du patrimoine, organiser une séance d'information à l'intention des travailleurs et des travailleuses de métiers potentiels afin de mieux leur faire connaître les perspectives d'emploi et de les amener à s'y intéresser.   | Agent(e) du patrimoine               |  | 2026 |

Responsable

Soutien

Échéance

En cours



## 4 Favoriser la gouvernance durable de la conservation du patrimoine

### Buts

- A** Consolider le mandat et les ressources opérationnelles du Comité.
- B** Intégrer la conservation du patrimoine dans les plans et les politiques de la municipalité.
- C** Simplifier les processus existants.

| Action |   |                                      |  |  |
|--------|---|--------------------------------------|--|--|
| 4.1    | Continuer de mettre en œuvre et de moderniser les documents d'orientation pour les nouveaux membres du Comité.  | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
| 4.2    | Mettre à jour les consignes de travail existantes et mettre au point de nouvelles consignes.  | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
| 4.3    | De concert avec l'élaboration du Plan de communication, accroître l'intérêt de la collectivité pour recruter les membres du Comité de conservation du patrimoine. | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
|        |   | Comité de conservation du patrimoine |  |  |
| 4.4    | Mettre au point une stratégie pour mieux faire connaître les activités de bénévolat et susciter l'intérêt à l'égard de ces activités.                             | Culture et patrimoine                |  |  |
|        |   | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
|        |   | Comité de conservation du patrimoine |  |  |
| 4.5    | Encourager les membres du Comité à faire partie des sous-comités existants et à en devenir des membres actifs.  | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
|        |   | Comité de conservation du patrimoine |  |  |
| 4.6    | Apporter une modification administrative à l'Arrêté sur la conservation du patrimoine.  | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
|        |   | Comité de conservation du patrimoine |  |  |
| 4.7    | Au besoin, se pencher sur la création de sous comités spéciaux pour certaines initiatives.  | Agent(e) du patrimoine               |  |  |
|        |   | Comité de conservation du patrimoine |  |  |

Responsable

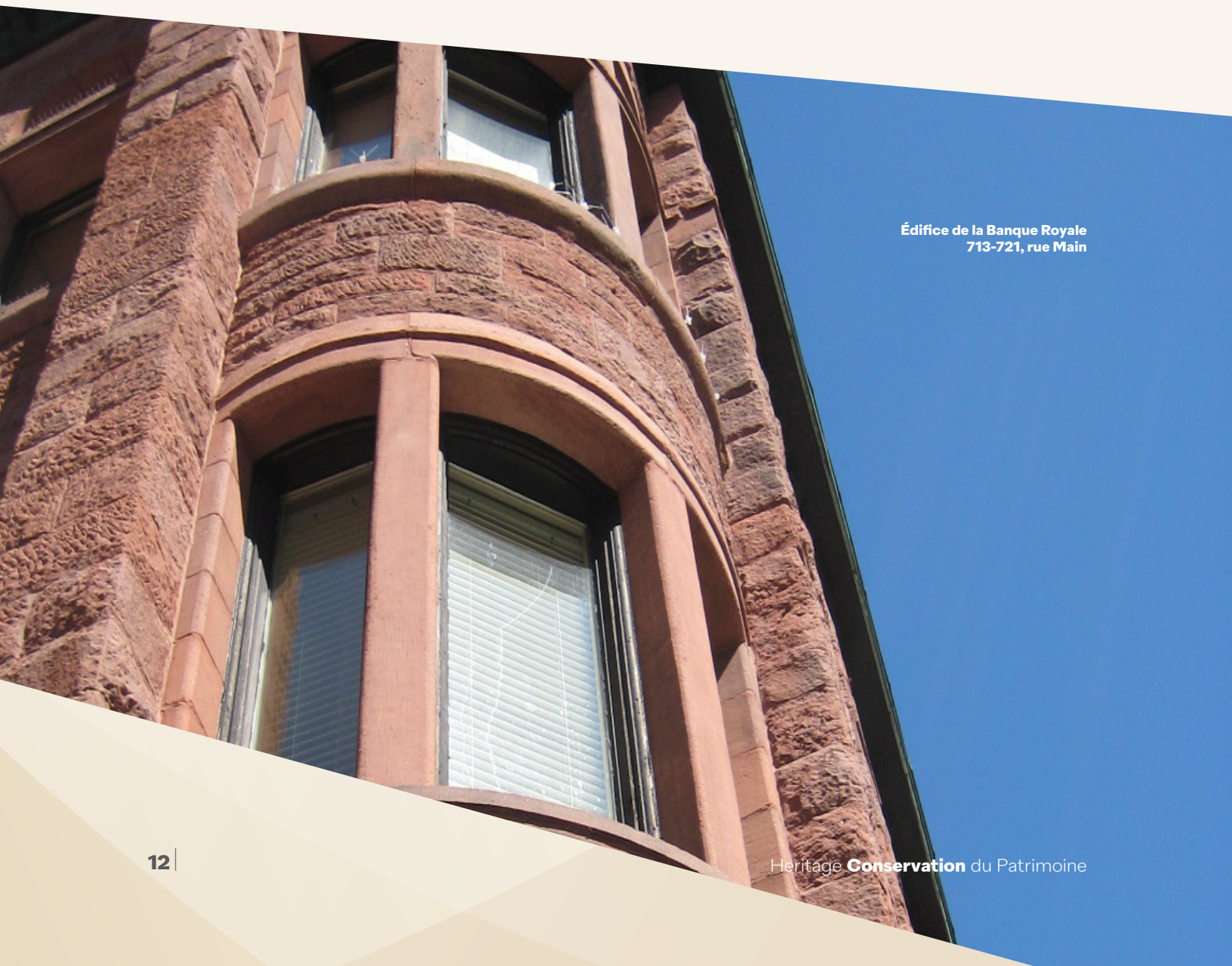
Soutien

Échéance

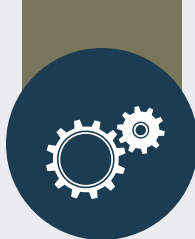
En cours

|      |  |  |      |
|------|--|--|------|
| 4.8  | Veiller à ce que l'on tienne compte des buts et des objectifs de la conservation dans l'examen et la mise à jour du Plan municipal.  | Agent(e) du patrimoine                                       | 2024 |
|      |  | Planification stratégique                                    |      |
|      |  | Comité de conservation du patrimoine                         |      |
| 4.9  | S'assurer que l'on tient compte des buts et des objectifs de la conservation dans l'examen et la mise à jour de l'Arrêté du Plan municipal secondaire du quartier de Sunny Brae. | Comité de conservation du patrimoine, Agent(e) du patrimoine | 2027 |
|      |  | Planification stratégique                                    |      |
| 4.10 | Rédiger un rapport annuel reprenant l'information sur le versement des subventions et sur les avantages financiers qu'elles apportent à la Ville.                                | Agent(e) du patrimoine                                       |      |

|             |         |          |          |
|-------------|---------|----------|----------|
| Responsable | Soutien | Échéance | En cours |
|-------------|---------|----------|----------|



Édifice de la Banque Royale  
713-721, rue Main



## 5 Mettre l'accent sur la prévalence et l'importance de la conservation du patrimoine dans le centre-ville de Moncton

### Buts

- A** Consolider le rôle de la conservation du patrimoine dans la revitalisation du centre ville de Moncton.
- B** S'assurer que les initiatives menées au centre-ville tiennent compte des intérêts de la conservation du patrimoine.

Le Plan d'améliorations communautaires du cœur du centre-ville est un document qui s'inspire du plan directeur et qui se veut une feuille de route « prospective » pour l'aménagement du centre-ville dans les prochaines décennies. Ce plan viendra appuyer et orienter le personnel, le Conseil municipal et les promoteurs en ce qui a trait à la structure urbaine, à l'aménagement du territoire, à l'esthétique urbaine et à l'évolution du domaine public au cours de cette période, grâce à des mesures administratives et concrètes.

|     |   | Mesure                               |             |          |
|-----|---|--------------------------------------|-------------|----------|
| 5.1 | S'assurer que l'on tient compte des objectifs et des intérêts patrimoniaux dans la mise en œuvre de l'Arrêté du Plan municipal secondaire pour les améliorations communautaires du noyau du centre-ville.   | Agent(e) du patrimoine               | Responsible | En cours |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine | Soutien     | En cours |
| 5.2 | Donner des conseils sur l'à-propos des plans d'aménagement dans le centre-ville de Moncton.   | Agent(e) du patrimoine               | Responsible | En cours |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine | Soutien     | En cours |
| 5.3 | Participer aux initiatives menées au centre-ville de Moncton et qui pourraient se rapporter à la conservation du patrimoine et formuler des commentaires sur ces initiatives.   | Agent(e) du patrimoine               | Responsible | En cours |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine | Soutien     | En cours |
| 5.4 | Si on lance un processus pour établir un Plan municipal secondaire pour un autre quartier des secteurs du centre-ville de Moncton, s'assurer que le processus de planification tient compte des objectifs et des intérêts pour la conservation du patrimoine. | Agent(e) du patrimoine               | Responsible | En cours |
|     |   | Comité de conservation du patrimoine | Soutien     | En cours |

|             |         |          |          |
|-------------|---------|----------|----------|
| Responsible | Soutien | Échéance | En cours |
|-------------|---------|----------|----------|

Résidence et bureau de Dr. Ambrose Myers, 15, rue Alma



## Conclusion

Le Plan stratégique quinquennal de conservation du patrimoine établit une approche progressivement mieux axée sur les partenariats pour la conservation du patrimoine. Le projet consiste toujours à rehausser le profil des majestueux biens patrimoniaux de notre ville et à en faire la promotion.

Avec l'aide du Comité de conservation du patrimoine, la Ville de Moncton entend respecter largement ses priorités, puisque tous les membres du Comité et du personnel de soutien ont la conviction qu'il faut sauvegarder la richesse architecturale et patrimoniale immatérielle des édifices historiques; ils en comprennent l'importance et la valeur pour la ville et sa population.

L'étape suivante consiste à continuer de promouvoir les partenariats avec la collectivité, les entreprises et les services de la Ville pour s'assurer que le discours sur la conservation patrimoniale fait partie du dialogue mené dans le cadre de l'évolution de la ville.

## Mesures essentielles – Calendrier

|      |      |   |
|------|------|---|
| 2023 | 1.1  | Passer en revue et mettre à jour le Plan de communication et déterminer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.  |
|      | 1.3  | Continuer d'enrichir iTour Moncton.   |
|      | 4.10 | Rédiger un rapport annuel reprenant l'information sur le versement des subventions et sur les avantages financiers qu'elles apportent à la Ville.   |
| 2024 | 1.4  | Élaborer une carte interactive des propriétés patrimoniales désignées.  |
|      | 2.2  | Reconsulter les propriétaires fonciers dans la foulée du cycle 1 de l'Étude de la désignation patrimoniale 2022.  |
|      | 2.5  | Revoir et, le cas échéant, mettre à jour les Énoncés d'importance pour les propriétés patrimoniales désignées existantes.   |
|      | 4.8  | Veiller à ce que l'on tienne compte des buts et des objectifs de la conservation dans l'examen et la mise à jour du Plan municipal.   |
| 2025 | 2.3  | Se pencher sur la possibilité de faire appel à un cabinet-conseil pour répertorier et inventorier les actifs patrimoniaux non reconnus et non désignés, dont les églises et les autres bâtiments.   |
|      | 2.4  | Aider le Conseil municipal en établissant un répertoire patrimonial dans le quartier de Sunny Brae pour permettre de recenser d'autres secteurs et bâtiments à inclure dans l'Arrêté sur la conservation du patrimoine de la Ville conformément au Plan du quartier de Sunny Brae.              |
| 2026 | 3.5  | De concert avec les représentants et les représentantes des métiers du patrimoine, organiser une séance d'information à l'intention des travailleurs et des travailleuses de métiers potentiels afin de mieux leur faire connaître les perspectives d'emploi et de les amener à s'y intéresser. |
| 2027 | 4.9  | S'assurer que l'on tient compte des buts et des objectifs de la conservation dans l'examen et la mise à jour de l'Arrêté du Plan municipal secondaire du quartier de Sunny Brae.  |



Parc René-Arthur Fréchet et Mary's Home  
Chemin Mountain



HERITAGE  
CONSERVATION  
DU PATRIMOINE  
*Moncton*